Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200030484-20241021-Del20241015-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2024

PÔLE FESTIF DU FAY

DELIBERATION

Le 15 octobre 2024 à 16 heures 30, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 8 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : Marc CHAVANNE – Denis DEVUN - Christian BERGEON – Roger ABRAS – Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Alain SARTRE - Olivier VILLETELLE

Titulaires absents : Delphine MONIER – Mireille GILBERTAS

Suppléants présents et votants : Corinne SERVANTON – Nadine SAURA

Secrétaire de séance : Olivier VILLETELLE ***- 09 -***

Objet : Finances – Participation des communes 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-19 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical n°4 en date du 19 mars 2024 ;

Considérant que, pour l'exercice 2024, le besoin de financement s'élevait à 140 000 euros ;

M. le Président expose qu'au regard des sinistres constatés sur la toiture du Pôle festif, il convient de modifier le montant de participation des communes.

Le besoin de financement pour l'exercice 2024 s'élève désormais à 210 000 euros.
La participation des communes est fixée à 50 % pour chacune des collectivités, soit 105 000 euros.
Cette participation sera appelée au cours du dernier trimestre 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la participation des communes telle que définie ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 21 octobre 2024

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Olivier VILLETELLE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200030484-20241021-Del20241015-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2024

PÔLE FESTIF DU FAY

DELIBERATION

Le 15 octobre 2024 à 16 heures 30, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 8 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : Marc CHAVANNE – Denis DEVUN - Christian BERGEON – Roger ABRAS – Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Alain SARTRE - Olivier VILLETELLE

Titulaires absents : Delphine MONIER – Mireille GILBERTAS

Suppléants présents et votants : Corinne SERVANTON – Nadine SAURA

Secrétaire de séance : Olivier VILLETELLE ***- 10 -***

Objet : Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.1612-11,

Vu la délibération du Comité syndical n°08 en date du 25 juin 2024 portant première modification du budget principal ;

M. le Président propose au Comité syndical la décision modificative de crédits n°2 pour le budget du SIVU, telle que détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'ordre			
011 - Charges à caractère général	21 837,22 €	74741 - Participation des communes	70 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 744,56 €	752 - Locations	-709,14 €
023 - Virement à la section d'investissement	20 162,78 €	7588 - Remboursement assurances (structure et chauffage)	-24 000,00 €
		042 - Travaux en régie	1 453,70 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 744,56 €	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 744,56 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'ordre			
1641 - Emprunts	5 000,00 €	21 - Virement de la section de fonctionnement	20 162,78 €
2188 - Equipements	-1 255,44 €	040 - Dotation aux amortissements (28...)	4 744,56 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	19 709,08 €		
040 - Travaux en régie	1 453,70 €		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 907,34 €	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 907,34 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la décision modificative n°2 pour le budget principal, tel que présentée ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 21 octobre 2024

Le Président,	**Le secrétaire de séance,**
Marc CHAVANNE	**Olivier VILLETELLE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Syndical intercommunal du Pôle festif du Fay

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2024-10-15/09	Finances - Participation des communes	OUI
2024-10-15/10	Finances - Décision modificative n°2 - Budget principal	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds
à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/conseils-municipaux